

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL, SÉANCE ORDINAIRE, DU MERCREDI 19 MAI A 20H30

L'an deux mil vingt-et-un le mercredi 19 mai à 20h30, le Conseil Municipal de Bricqueboscq légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence du Maire, M. Hubert COLLAS.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de votants : 15

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs COLLAS Hubert, QUELLIER-LAHAYE Marine, DABROWSKI Stanislas, COTTEBRUNE Gilles, RENOUF Jessica, HAMELIN Dominique, POULAIN Thierry, BEAUGRAND Nicole, MILLET Florence, LETABLIER Marion, GARCIA Laurence, LEMAUX Fabienne, BIHEL François, HUREL Jean-François, LANIEPCE André

Procuration(s) : Monsieur DABROWSKI Stanislas donne pouvoir à BIHEL François, Madame GARCIA Laurence donne pouvoir à LETABLIER Marion.

Secrétaire de séance : Madame LEMAUX Fabienne

Date de convocation : 11 mai 2021

Date d'affichage : 11 mai 2021

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2021.

DEL 024-2021 : Subventions aux associations 2021

Monsieur le Maire fait lecture des différentes demandes de subventions d'associations reçues. Après discussion, le conseil municipal, propose d'attribuer pour **1 525,00 €** de subventions, selon la répartition ci-après :

	Montants 2021
A.D.M.R.	70,00 €
B.S.C.G.S.	550,00 €
Anciens Combattants	70,00 €
Au Bonheur des Aînés	440,00 €
Association de Chasse	70,00 €
Asso. Intercommunale aux Personnes Âgées du Pays de Diélette	125,00 €
Les Enfants d'Abord	100,00 €
Secours Catholique	50,00 €
Secours Populaire	50,00 €
TOTAL	1 525,00 €

Madame Florence MILLET se retire du vote étant donné qu'elle est membre du bureau de l'association Au Bonheur des Aînés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- **D'OCTROYER** les subventions proposées dans le tableau ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL 025-2021 : Adhésion Fonds d'aide aux jeunes 2021

Un courrier envoyé par le Conseil Général de la Manche demande aux collectivités de renouveler leur adhésion pour l'année 2021 au Fonds d'Aide aux Jeunes pour un montant de **0,23 euros** par habitant. Pour la commune de Bricquebosq cette adhésion revient à **138,23 euros**.

- **0,23 x 601 habitants (au 1^{er} janvier 2021) = 138,23 euros**

Après délibération, le Conseil Municipal décide à **14 voix pour et 1 abstention** des membres présents ou représentés :

- **DE RENOUELER** l'adhésion pour l'année 2021 au Fonds d'Aide aux Jeunes pour un montant de **138,23 euros** ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL 026-2021 : Retrait du Service Commun Voirie

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** des membres présents ou représentés de reporter la décision à un conseil ultérieur (manque d'information).

DEL 027-2021 : Bureaux de Votes des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, les disponibilités de chacun afin de tenir les permanences pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 de 8H00 à 18H00.

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** des membres présents :

- 1^{er} Tour : le 20 juin 2021 :
 - De 08H00 à 18H00 :
Mesdames QUELLIER-LAHAYE Marine, RENOUF Jessica, GARCIA Laurence, LETABLIER Marion, LEMAUX Fabienne et Messieurs COLLAS Hubert, POULAIN Thierry, LANIEPCE André
- 2^{ème} Tour : le 27 juin 2021 :
 - De 08H00 à 18H00 :
Mesdames QUELLIER-LAHAYE Marine, BEAUGRAND Nicole et Messieurs COLLAS Hubert, DABROWSKI Stanislas, COTTEBRUNE Gilles, HAMELIN Dominique, BIHEL François
 - De 08H00 à 13H00 : Madame MILLET Florence
 - De 13H00 à 18H00 : Monsieur HUREL Jean-François

DEL 028-2021 : Admission en non valeurs

Madame le receveur municipal transmet une présentation en non valeurs à la Mairie pour les impayés de garderie suivants au budget communal, les poursuites demeurant infructueuses :

- M. LEFLAMBE Alexis : 28,80 € (vingt-huit euros et quatre-vingt centimes) somme due depuis janvier 2020
- M. ROMERO Yan : 24,00 € (vingt-quatre euros) somme due depuis mars 2020

La prise en charge de la dette par la commune exonère la trésorerie de poursuites financières futures dans l'hypothèse où le créancier deviendrait solvable.

Aucune somme n'a été prévue au budget primitif 2021.

Dans l'hypothèse où le Conseil Municipal accepte d'annuler la dette, il est nécessaire de procéder à un virement de crédits.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur les suites à donner à ces impayés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à **1 voix pour, 9 voix contre et 5 abstentions**, des membres présents ou représentés :

- **D'ADMETTRE** en non-valeurs les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes en non-valeurs jointes en annexe pour un montant global de 52,80 €.

Le Conseil Municipal, décide **DE RÉCLAMER** les sommes dues sur les prochaines factures garderies périscolaires des familles concernées.

Bien que les sujets mentionnés ci-dessous ne soient pas inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de pouvoir délibérer. Le Conseil Municipal accepte de délibérer à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DEL 029-2021 : Budget Primitif - Décision Modificative n°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de la commune de Bricqueboscq,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de l'établissement du Budget Primitif en avril dernier, il n'a pas été prévu assez de crédit sur le compte 21316 de la section investissement pour pouvoir procéder au mandatement de l'ajout d'un étage supplémentaire au columbarium ;

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de faire la décision modificative suivante :

- **IR - 21316** Equipements du cimetière pour **0,80** centimes d'euros,
- **FD – 678** Autres charges exceptionnelles pour **0,80** centimes d'euros,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à **l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- **D'ACCEPTER** la décision modificative ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL 030-2021 Choix d'un avocat pour défendre la commune dans le cadre d'une assignation ou requête concernant le legs de Monsieur COSNEFROY

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité pour la commune de saisir le Tribunal compétent de Cherbourg afin d'obtenir un jugement en assignation ou en requête concernant les biens et immeubles du legs de Monsieur COSNEFROY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à **14 voix pour et 1 voix contre** des membres présents ou représentés :

- **D'AUTORISER** la commune à engager une action en assignation ou en requête auprès du tribunal compétent afin d'obtenir un jugement concernant les biens et immeubles du legs de Monsieur COSNEFROY.
- **DE DESIGNER** le cabinet d'avocats FIDAL, avocats au barreau de Cherbourg à l'effet de représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour représenter la commune devant le Tribunal compétent.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer et à mandater les honoraires correspondants et tout document s'y référant.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Un boulanger se propose de réaliser du pain toutes les quinzaines à la boulangerie, rénovée par l'association « Les Vieilles Pierres de Bricqueboscq ».
- Monsieur MICEHL est passé le 18 mai en Mairie afin de prévoir des modifications sur le plan de l'aménagement du Bourg, modification du cheminement avec suppression d'une place PMR.

Monsieur François BIHEL informe les membres du Conseil Municipal :

- Tour de la Manche passe sur la commune le vendredi 28 mai après-midi ; messieurs Lefrançois Denis, Mahieu Emile et Sauvey Dominique ont été proposé comme signaleurs afin d'encadrer cette manifestation.
- Le SDEM 50 propose un groupement d'achat sur l'électricité à compter du 1^{er} janvier 2023 aux collectivités. Voir pour délibérer lors du prochain Conseil Municipal.

Madame Marion LETABLIER informe le Conseil Municipal :

- Entretien des portes de l'ancienne Mairie et de l'église à revoir, ainsi que le pignon de la Mairie.
- Il a été relevé que suite à la fermeture de l'Office de Tourisme des Pieux, la taxe de séjour a été multipliée par trois, elle est passée de 60 centimes d'euros à 1,60 €.

Monsieur Jean-François HUREL informe les membres du Conseil Municipal :

- Le RPI Bricqueboscq/Grosville a été retenu au titre du projet ENIR 2020.
- Le projet numérique 2021 a été validé pour 5 écoles.
- Suite au courrier transmis par le DASEN pour les effectifs et organisation temps scolaire rentrée 2021, seules les communes de Grosville et Bricqueboscq ont répondu.

Monsieur Gilles COTTEBRUNE informe le Conseil Municipal :

- Réunion de la commission voirie le 29 mai 2021 à 9H30 afin de faire un point sur les différents travaux à réaliser (traçage lignes stop voies communales, chasses, débernage, nettoyage des chemins pédestres).

Monsieur Thierry POULAIN informe les membres du Conseil Municipal :

- Projet 3 hameau les Mesles, venu d'un métreur pour la réhabilitation du logement.
- Possibilité de réouverture de certaines chasses pédestres, avec mise en place d'une signalisation par des panneaux.

Monsieur André LANIEPCE informe le Conseil Municipal :

- Travaux prévisionnels : logements 4 et 5 village de l'église (entretien, fenêtres et portes à changer...). logement 5 village de l'église (fenêtres et portes à changer), porte à changer au restaurant « Chez Sarah ».
- Panneau lieu-dit « La Mare » a disparu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30.